

SEANCE DU 24 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre mars à quatorze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAIGES, régulièrement convoqué s'est réunie au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur BERNIER Marc, Président du Centre Communal d'Action Sociale de VAIGES.

MEMBRES PRESENTS : M Marc BERNIER, Mme Julie JEAN, Mme Odile LEGREE , Mme Marie-Dominique JARDIN, M. Maurice PILON, Mme Marie-Josèphe CROISSANT

ABSENTS EXCUSES: Mme Isabelle POTTIER, M. Dominique JANVIER, Mme Lucie DUCHENE

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Odile LEGREE

LE PRESIDENT OUVRE LA SEANCE :

1. Approbation du compte de gestion 2014

Monsieur Marc BERNIER, Président du CCAS, présente au Conseil d'Administration du CCAS le compte de gestion 2014 dressé par le Comptable de la Trésorerie d'Evron.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2014 et n'émet ni observation, ni réserve.

2. Vote du Compte Administratif 2014

M. Marc BERNIER, Président du CCAS, donne lecture du Compte Administratif 2014 :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 2 837,62 € (émission mandats 2 837,62 €)

Recettes : 36 363,32 € (émission titres 5 335,21 € + Excédent 31 028,11 €)

Résultat : + 33 525,70 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 15 675,75 € (émission mandats 15 675,75 €)

Recettes : 16 975,46 € (émission titres 10 820,95 € + Excédent 6 154,51 €)

Résultat : + 1 299,71 €

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte administratif 2014 précité.

3. Affectation des résultats 2014

Monsieur Marc BERNIER, Président du CCAS propose aux membres du CCAS d'affecter les résultats.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reporter l'excédent d'investissement : 33 525,70 € au 001 (section d'investissement), et de reporter l'excédent de fonctionnement 1 299,71 € au 002 (section de fonctionnement).

4. Provision pour les 2 logements

Monsieur Marc BERNIER, Président du CCAS, propose aux membres du CCAS de continuer le système de provision mis en place l'année dernière pour nos 2 logements et rappelle que l'argent qui est mis de côté (loyers – annuité de l'emprunt) tous les ans ne doit pas être utilisé pour un autre usage que les 2 logements (réparations, défauts de loyer).

L'année dernière, les membres du CCAS avaient constitué une provision de 7317,84 € via le compte semi-budgétaire 6815. De la même manière, le Président du CCAS propose d'augmenter cette provision de 1 035,33 €.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de rajouter une provision de 1035,33 € par une dépense au compte semi-budgétaire 6815/68.

5. Vote du Budget Primitif 2015

M. Marc BERNIER, Président du CCAS, présente au Conseil d'Administration du CCAS le budget primitif 2015 :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 4 115,70 €

Recettes : 37 641,40 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 11829,31 €

Recettes : 11829,31 €

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le budget précité.

6. repas des Aînés 2015 : date et tarif

Comme tous les ans, le repas des Aînés aura lieu en fin d'année. Les membres en discutent.

Le prochain repas aura lieu le jeudi 22 Octobre 2015 à 12 heures à la salle culturelle.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de fixer la participation des aînés comme suit :

- 9,00 euros pour une personne de 70 ans ou plus.
- 18,00 euros pour une personne de moins de 70 ans.
- les bénévoles accompagnant ces personnes paieront 18,00 euros.

Comme l'année précédente, il est possible de payer directement à la Mairie en espèces ou en chèque avant le repas au régisseur de la régie « repas CCAS », M. Christophe BLIN.

Une copie de cette délibération sera transmise à la Trésorerie d'Evron qui ont besoin de la date et des tarifs du repas pour cette régie.

7. indemnité de secrétariat 2015

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité maintient l'indemnité annuelle de secrétariat qui est versée à M. Christophe BLIN, assurant le secrétariat du CCAS depuis le 19 Janvier 2009. Le montant annuel est de 180 euros. Exceptionnellement cette année il sera de 360 € puisque pour l'année 2014 M. BLIN n'a rien reçu.

8. Correction de la délibération n°3 du 17/09/2014

Cette délibération annule et remplace la délibération n°3 du 17/09/2014 concernant la délégation du Conseil d'administration au Président au titre de l'article R123-21 du code de l'action sociale des familles

Le Conseil d'administration a la possibilité de déléguer au Président du CCAS un certain nombre d'attributions énumérées à l'article R123-21 du Code de l'action sociale des familles

Considérant que cette délégation permet d'assurer une souplesse dans le fonctionnement de la structure, le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité délègue à Monsieur le Président du CCAS les attributions énumérées ci-après :

2° Préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du code des marchés publics ;

3° Conclusion et révision des contrats de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

4° Conclusion de contrats d'assurance ;

5° Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère ;

6° Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

7° Exercice au nom du centre d'action sociale des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui.

8° Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L264-2.

9. Subvention RERS

Monsieur Marc BERNIER, Président du CCAS, informe les membres du CCAS que l'association « La Corne d'abondance des Coëvrons » dont l'activité principale est le RERS (Réseau d'Echange Réciproque de Savoir) a demandé une subvention au CCAS de Vaiges pour un montant de 410 € (somme calculée en fonction du potentiel fiscal de la commune).

En effet, cette association connaît de graves difficultés financières (2 personnes licenciées sur 4) et a demandé des subventions à tous les CCAS des Coëvrons. Cette demande est d'ailleurs approuvée par la Communauté de Communes des Coëvrons.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de verser une subvention de 410 € à l'association « La Corne d'Abondance des Coëvrons » à titre exceptionnel.

Informations diverses

La prochaine réunion CCAS est fixée le mercredi 24 Juin 2015 à 14 heures : préparation du repas.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15h30

M Marc BERNIER :

Mme Julie JEAN :

Mme Odile LEGREE :

Mme Marie-Dominique JARDIN :

M Maurice PILON :

Mme Marie-Josèphe CROISSANT: